

Conditions de participation au concours Instagram

“Overblog fête les mères ”

(partenariat avec l'Académie du Goût)

La société Overblog SAS, située au 1 avenue Jean Rieux 31500 Toulouse France, organise un concours gratuit et sans obligation d'achat sur Instagram du 16 au 29 mai 2016 inclus.

Conditions requises

1. Le concours est ouvert à toute personne, résidant en France, gratuitement et sans obligation d'achat.

2. Sont exclus de ce concours les employés d'Overblog et de l'Académie du Goût, chacun de ses agents et leurs employés ainsi que toute personne participant à son organisation.

3. Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure ou mineure avec autorisation parentale, résidant en France et dans le monde, (ci-après le « Participant »), à l'exception des membres du personnel des structures organisatrices du Jeu, et de toute personne ayant participé directement ou indirectement à son organisation ou à sa réalisation, ainsi que leur conjoint et les membres de leur famille : ascendants et descendants.

Lors de la désignation des gagnants, la Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout Participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot.

De même, toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse entraînera l'élimination immédiate du Participant.

La participation au jeu nécessite pour toute personne d'être préalablement en détention d'un **compte Instagram** (application de partage de photographies).

Le jeu est accessible sur la page <http://instagram.com/overblog> La participation au Jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

Modalités de participation

4. Pour participer au concours, vous devez reposter l'image dédiée au jeu concours postée sur le compte Instagram d'Overblog avant le 29 mai 2016 (23h59, heure de Paris, France).

5. Vous devez reposter la photo du jeu concours sur votre compte Instagram et indiquer que vous participez en commentaire + Suivre les comptes Instagram d'Overblog et de l'Académie du Goût + mettre le #overblogfetemaman dans la publication.

Une participation d'une photo maximum par personne est autorisée.

6. Le compte Instagram des participants doit être ouvert au public dès le 29 mai afin que leur participation puisse être prise en compte pour le tirage au sort le 30 mai.

7. Les participations ne doivent pas être diffamatoires, ni porter atteinte aux droits à l'image ou au respect de la vie privée de toute personne, vivante ou décédée, ni enfreindre autrement les droits individuels ou les droits de propriété des personnes.

Responsabilité

8. Overblog ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative, de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels. La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

Cas de force majeure - Réserves

9. La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé. L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

10. Overblog se réserve le droit de modifier le règlement à tout moment. Par le simple fait de participer à ce concours, vous en acceptez le règlement.

Litiges

11. Le règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur. Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au jeu devra être formulée par écrit à l'adresse suivante : Overblog - Communication : Concours - 1 avenue Jean Rieux 31500 Toulouse, France. Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du concours.

Attribution et prix

12. Overblog peut refuser toute participation s'il considère, à sa seule discrétion, qu'elle est immorale, obscène ou qu'elle enfreint ce règlement.

13. L'organisateur de ce concours est Overblog situé au 1 avenue Jean Rieux, 31500 Toulouse, France. Toutes les décisions prises par le jury ou Overblog sur toute question concernant ce concours seront définitives.

14. Par le simple fait de participer à ce concours, vous autorisez Overblog à reproduire votre participation dans son matériel marketing.

15. Le jury sélectionnera 1 gagnant le 30 mai 2016. Celui-ci sera informé le 30 mai 2016 sur le compte Instagram d'Overblog ainsi que sur les autres réseaux sociaux et sera contacté par InstaMessage.

16. Le gagnant sera récompensé par une box de L'académie du Goût d'une valeur de 74,90 euros. La box comprend : Un Tote Bag Académie du Goût + Une carte cadeau de 1 an d'abonnement à l'Académie du Goût + Un joli couteau d'office + Le tablier de l'Académie du Goût.

17. Le lot sera remis au gagnant par voie postale. Le gagnant sera contacté le 30 mai 2016 par InstaMessage.

Données Nominatives

18. Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au jeu sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour les nécessités de leur participation et à l'attribution de leurs gains.

Conformément à la "loi informatique et libertés" du 6 janvier 1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de l'organisateur : Overblog SAS, 1 avenue Jean Rieux 31500 Toulouse, France.

Consultation du Règlement

19. Un exemplaire du présent règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du concours à l'adresse suivante : staff-fr.over-blog.com.

Une copie du règlement sera adressée gratuitement (frais postaux remboursés sur la base d'une lettre simple au tarif économique sur simple demande écrite adressée à l'organisateur par courrier à l'adresse suivante Overblog SAS, 1 avenue Jean Rieux 31500 Toulouse, France.